



NOTICE INSCRIPTION ADULTE

1. Télécharger le dossier adulte (Escalade, Canoë-Kayak ou APPN si double licence)
2. Remplir la feuille de renseignements
3. Pour toute nouvelle adhésion ou votre précédent certificat médical a plus de 3 ans, il faut fournir un nouveau certificat pour les activités souscrites.
Pour un renouvellement si le CM a moins de 3 ans, remplir le formulaire santé. Un nouveau certificat médical sera demandé si une des réponses au formulaire santé est positive.
4. Remplir/Signer le formulaire d'assurance :
Escalade (FFME, documents Allianz) : remplir les deux pages du « Bulletin n°1 d'adhésion » des documents Allianz.
 - Le tarif de l'adhésion à l'association en escalade et APPN inclut la formule BASE (8 €) en plus la responsabilité civile obligatoire (6 €). Le coût des autres formules ou options est à rajouter à l'adhésion.
 - Si vous souhaitez renoncer à la formule BASE (et donc économiser 8 euros), il faut **OBLIGATOIREMENT** fournir avec le dossier d'inscription une attestation de votre assurance qui spécifie explicitement couvrir **la pratique de l'escalade sur site naturel et artificiel** (pas d'inscription possible sans le document).

Kayak (FFCK, document MAIF) : remplir et signer le bordereau en dernière page pour indiquer si vous souhaitez prendre l'assurance étendue (IA Sport+) ou pas. L'assurance fédérale de base est incluse dans l'adhésion mais la garantie étendue IA Sport+ est à rajouter au montant de l'adhésion (12.80€).

Moyens de paiement acceptés :

- Virements (en précisant le·s nom·s de·s enfant·s et l'activité (escalade, APPN)
- Espèces ou CB sur place
- Chèques ANCV
- Coupons sports ville de Lille (nous donner le coupon)
- PASS Sport (70 euros, fournir le code)
- Chèques entreprise etc...

Modalités de paiement : Possibilité de payer en trois fois maximum en donnant à l'inscription les 3 chèques dont le premier doit être de 90 euros. Ils seront encaissés sur trois mois consécutifs.



TARIFS ADHESIONS ASSOCIATION LA DEÛLE 2025-2026

ADHESION PERSONNE PHYSIQUE SOLIDAIRE (sans emploi, RSA, retraité, réfugié, etc.)	5€
ADHESION PERSONNE PHYSIQUE SALARIEE	15€
ADHESION PERSONNE MORALE 6 MOIS	55€
ADHESION PERSONNE MORALE 1 AN	90€

TARIFS LICENCES SPORTIVES (adhésion incluse)

CANOE KAYAK ET SPORTS DE PAGAIE (SUP, umiak)

TITRES FFCK	TARIFS	
CARTE CANOE+ JEUNE (12 MOIS)	200€	
CARTE CANOE + ADULTE (12 MOIS)	200€	
CARTE CANOE+ JEUNE (16 MOIS)	210€ (SEPT 2025-31 DECEMBRE2026)	
CARTE CANOE + ADULTE (16 MOIS)	220€ (SEPT 2025-31 DECEMBRE2026)	
CARTE CANOE PLUS ETUDIANT (12 MOIS)	100€	
CARTE CANOE PLUS ETUDIANT (16 MOIS)	120€ (SEPT 2025-31 DECEMBRE2026)	
LICENCE SENIOR (retraité e et/ou à partir de 65 ans)	LOISIR 85€	COMPETITION 95€
LICENCE SOLIDAIRE	En fonction de la situation individuelle* Etudiant boursier, chômeur, intermittent, réfugié, etc.	
Option ASSURANCE MAIF IA SPORT +	14,15€	

ESCALADE (HORS SOUSCRIPTION GARANTIES OPTIONNELLES COMPLÉMENTAIRES CF NOTICE D'INFORMATION ASSURANCE ALLIANZ)

TITRES FFME	TARIFS		
	BASE	BASE +	BASE ++
LICENCE JEUNE/ ADULTE	200€	203€	210€
LICENCE ETUDIANT	100€	103€	110€
LICENCE SENIOR (à partir de 65 ans)	95€	98€	105€
LICENCE SOLIDAIRE	En fonction de la situation individuelle* Etudiant boursier, chômeur, intermittent, réfugié, etc.		

LICENCE MULTISPORTS APPN

TITRES	TARIFS
LICENCE JEUNE	260€
LICENCE ADULTE	265€
LICENCE ETUDIANT	170€
LICENCE SENIOR (à partir de 65 ans)	175€
LICENCE SOLIDAIRE	En fonction de la situation individuelle Etudiant boursier, chômeur, intermittent, réfugié, etc.

**LICENCE FAMILLE**

A partir de 3 inscriptions (1 adhésion unique par foyer familial (même adresse ou sur justificatifs (PACS, etc.)).

Adhésion famille : **150€** + Licence fédérale (cf tableau)

Ex : pour une famille de 3 personnes en escalade (1 adulte + 2 enfants) soit :

150€ (ADHESION FAMILLE) + 90€ + 90€ + 90€ = 420€ au lieu de 600 €

TITRE	TARIF
LICENCE JEUNE	90€
LICENCE ADULTE	90€
LICENCE APPN JEUNE	150€
LICENCE APPN ADULTE	170€
LICENCE SOLIDAIRE	En fonction de la situation individuelle* Etudiant boursier, chômeur, intermittent, réfugié, etc.

LICENCE SOLIDAIRE

Afin de permettre l'accès aux pratiques sportives pour le plus grand nombre et en particulier pour les plus fragilisés, nous proposons des licences solidaires qui sont délivrées sous certaines conditions.

Se rapprocher du secrétariat pour tout renseignement.



Pour les enfants lillois de 2 à 11 ans, aide à la prise de licence, se renseigner à la direction des sports de la ville de Lille pour retirer un coupon de réduction (délivrée sous certaines conditions telles que : lieu de résidence, quotient familial, scolarisation de l'enfant, etc.).

PASS SPORT : Pour la saison 2025/2026, le dispositif sera ouvert aux jeunes :

- **De 14 à 17 ans bénéficiaires de l'ARS** (Allocation de Rentrée Scolaire)
- **En situation de handicap :**
 - **De 6 à 19 ans** bénéficiaires de l'**AEEH** (Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé)
 - **De 16 à 30 ans** bénéficiaires de l'**AAH** (Allocation aux Adultes Handicapés)
- **De moins de 28 ans bénéficiaires d'une bourse** attribuée avant le 15 octobre 2025 :
 - **Bourse CROUS** (y compris l'aide annuelle)
 - **Bourse régionale** pour une formation sanitaire ou sociale



TITRES	TARIFS
SEANCE D'ESSAI	5€*

***En cas de confirmation d'inscription, la séance d'essai est déduite du montant total de L'inscription (joindre le reçu dans le dossier !).**

Attention une seule séance d'essai est remboursée !

Attention les remises ne sont pas cumulables, le montant le plus favorable au pratiquant est appliqué.

Les modes de paiements :

- Chèque bancaire
- Espèces
- CB
- virements
- Coupons sport
- Bons vacances
- Bons sport santé bien être
- Bons ANCV
- Possibilité de régler en 3 fois maximum selon la période de l'année



www.ladeule.com

FICHE D'INSCRIPTION ADULTE CANOË-KAYAK

SAISON : /



Fédération Française de Canoë-Kayak

! Le dossier d'inscription ne sera pris en compte que s'il est complet ! Pas d'activité possible sans dossier complet (certificat médical, questionnaire santé, règlement).

NOM DE NAISSANCE: NOM D'USAGE: PRENOM:
ADRESSE:

Code postal : Ville : Quartier :

Téléphone domicile : Portable :

Travail :

Adresse mail : (Important car la licence vous sera envoyée par mail)

Profession : Datede naissance :

Lieu de naissance :

Renouvellement : OUI (si OUI numéro de licence) : NON

Assurances: MAIF IA sport + : 12,80€ OUI NON

SPORTENFAMILLE (à partir de 3 membres de la même famille)

Créneaux :

- | | |
|-------|---|
| LUNDI | <input type="radio"/> 19H45-22H (piscine Marx Dormoy.*) |
| MARDI | <input type="radio"/> 18H - 20H (Deûle) |
| JEUDI | <input type="radio"/> 18H - 20H (Deûle) |

*les séances piscine démarrent à la rentrée des vacances scolaires d'Automne et se terminent après les vacances de Pâques.

Pour les adhérents autonomes : possibilité de naviguer tous les jours dans les créneaux d'ouverture de l'association.

Pratique de la compétition :

Kayak Polo Slalom Descente Disciplines associées

Autorise l'association à me prendre en photo ou me filmer à des fins d'information et de promotion des activités de l'association, préalablement à tout autre usage mon accord devra être obtenu : OUI NON

J'atteste que je sais nager : OUI NON

Pagaies Couleurs : Diplôme(s) FFCK:

Date :

Signature :

N° FACTURE:

Cadre réservé à l'association

Règlement : Chèque(s) : règlement en 1 fois

règlement en fois (en 3x maximum)

Titulaire du chèque :

Banque :

Banque	N° de chèque	Montant	Encaissement

Espèces (En 1 seule fois)

Demandeur d'emploi

Bon ANCV

Certificat médical

RSA

Autre(s) :

Questionnaire de santé

ASSOCIATION LA DEÛLE

LILLE

BASEDELOISIRSDELILLE



www.ladeule.com



Le sport, un droit pour tous !

**CERTIFICAT MEDICAL
DE NON CONTRE INDICATION À LA PRATIQUE
DES SPORTS NAUTIQUES ET DE PLEIN AIR**
(valable pendant un an à compter du jour où il a été délivré)



Je soussigné, Docteur:

Certifie avoir examiné : Nom Prénom

Né(e) le :

Après examen, atteste que l'intéressé(e) ne présente pas à ce jour de contre indication à la pratique des sports suivants
(cocher si autorisés) :

Canoë-Kayak et Disciplines Associées

VTT

Stand Up Paddle

Course d'orientation

Escalade

Rafting

Tir à l'arc

Pratique en compétition : Oui Non

Date :

Cachet du médecin :

Signature :

RAPPEL :

Le certificat médical est une obligation légale conformément aux articles 8 et 9 du Règlement médical fédéral pris en application des articles L231-2 et L231-3 du Code du sport.

La production d'un certificat médical attestant l'absence de contre indication à la pratique de l'activité des sports statutaires est exigée lors de la première délivrance de licence ainsi qu'à l'occasion de chaque renouvellement annuel.

La participation aux compétitions est subordonnée à la présentation d'une licence sportive portant attestation de la délivrance d'un certificat médical mentionnant l'absence de contre-indication à la pratique sportive en compétition.

i Si renouvellement de licence avec certificat médical – de 3 ans :

- Remplir uniquement le questionnaire santé ci-joint, si vous avez répondu NON à toutes les questions, pas besoin de nouveau certificat médical.
- Dans le cas contraire, nouveau certificat médical demandé.
- Remplir également attestation assurance (dossier vert) coupon N°1 à nous rendre signé.

Merci

ASSOCIATION LA DEULE



Renouvellement de licence d'une fédération sportive

Questionnaire de santé « QS – SPORT »

Ce questionnaire de santé permet de savoir si vous devez fournir un certificat médical pour renouveler votre licence sportive.

Répondez aux questions suivantes par OUI ou par NON*		OUI	NON
Durant les 12 derniers mois			
1) Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexpliquée ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
2) Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
3) Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
4) Avez-vous eu une perte de connaissance ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
5) Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
6) Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
A ce jour			
7) Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc...) survenu durant les 12 derniers mois ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
8) Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
9) Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<i>*NB : Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié.</i>			

Si vous avez répondu NON à toutes les questions :

Pas de certificat médical à fournir. Simplement attétez, selon les modalités prévues par la fédération, avoir répondu NON à toutes les questions lors de la demande de renouvellement de la licence.

Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions :

Certificat médical à fournir. Consultez un médecin et présentez-lui ce questionnaire renseigné.

Notice individuelle dommages corporels à l'attention des adhérents titulaires d'une licence permanente

(titre annuel FFCK) - saison 2026

La Fédération Française de Canoë Kayak et Sports de Pagaie attire l'attention de ses pratiquants sur l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels la pratique sportive peut les exposer.
Les dommages corporels dont vous pouvez être victime à l'occasion des activités mises en place par la FFCK, ses comités et ses clubs affiliés sont pris en charge dans le cadre du contrat souscrit auprès de MAIF par la fédération (n° de sociétaire 2 225 346 N).

Garantie Indemnisation des dommages corporels¹

Votre couverture intègre l'assurance indemnisation des dommages corporels de base facultative².

CHAMP D'APPLICATION

- Toutes les activités de randonnée, de compétition et d'eau vive ressortant de la pratique du canoë, du kayak, de la pirogue, du raft, du dragon boat, de la nage en eau vive, stand up paddle.
- Les activités préparatoires ou complémentaires aux pratiques sportives garanties.
- Les stages, réunions, colloques et activités promotionnelles (fêtes, bals, sorties, journées portes ouvertes...).
- La pratique individuelle du canoë-kayak.
- Les trajets aller et retour pour se rendre au lieu de l'activité et en revenir.

TERRITORIALITÉ

Les garanties sont acquises dans le monde entier.

PRINCIPALES EXCLUSIONS

Sont exclus des garanties :

- Les dommages résultant de la faute intentionnelle ou dolosive de l'assuré, ou de sa participation active à un acte illicite constituant un crime ou un délit intentionnel.
- Les conséquences pouvant résulter de soins reçus, traitements suivis ou d'interventions chirurgicales non consécutifs à un accident corporel garanti.
- Les affections ou lésions de toute nature qui ne sont pas la conséquence de l'événement accidentel déclaré ou qui sont imputables à une maladie connue ou inconnue du bénéficiaire des garanties.

Sont notamment réputées relever d'une maladie, les lésions internes suivantes :

- les affections musculaires, articulaires, tendineuses et discales, telles que pathologies vertébrales, ruptures musculaires et tendineuses,
- les affections cardio-vasculaires et vasculaires cérébrales,
- les affections virales, microbiennes et parasitaires.

Lorsqu'ils ne sont pas consécutifs à un état antérieur connu ou inconnu du bénéficiaire des garanties, demeurent toutefois couverts les ruptures tendineuses survenues à l'occasion des activités sportives, ainsi que les malaises cardiaques ou vasculaires cérébraux survenus au cours de cette activité ou pendant la phase de récupération.

Option I. A. Sport⁺

Si vous le souhaitez, vous pouvez souscrire une option complémentaire, I. A. Sport+, qui se substituera à la garantie de base de la carte FFCK et vous permettra de bénéficier de capitaux plus élevés et de prestations supplémentaires.

Si l'option complémentaire I. A. Sport+ offre des niveaux de garanties supérieurs aux garanties de base, elle ne permet pas, dans tous les cas, d'obtenir réparation intégrale du préjudice. Le licencié est invité à se rapprocher de son conseil en assurances qui pourra lui proposer des garanties adaptées à sa situation personnelle.

1 - Le contenu des garanties figure au verso du présent document.

2 - Cette garantie est facultative et le licencié peut y renoncer (voir encadré au verso du présent document).

MAIF
Société d'assurance mutuelle
à cotisations variables
Entreprise régie par le Code des assurances
CS 90000 - 79038 Niort cedex 9

Fédération française de Canoë-kayak et sports de pagaie
Maison des sports serv Ac Res fed
2 chemin de la Victoire
77360 Vaires-sur-Marne



Que vous souscriviez ou non la garantie I. A. Sport+, vous devez remettre le bordereau détachable complété à votre responsable de club lors de la prise de la licence fédérale.

SI VOUS SOUHAITEZ SOUSCRIRE I. A. SPORT+

La cotisation complémentaire d'assurance, qui devra être intégrée au règlement global de votre cotisation club, s'élève à **14,15 € pour la saison 2026** (quelle que soit la date de souscription).

Garantie indemnisation des dommages corporels

Contenu	Plafonds IDC de base	Plafonds option I. A. Sport+
• Prise en charge de l'accès à des services d'aide à la personne (assistance à domicile : aide ménagère, garde d'enfants, conduite à l'école, déplacement d'un proche au chevet, garde des animaux) après une journée d'hospitalisation ou 5 jours d'immobilisation	700 € dans la limite de 3 semaines	1 500 € dans la limite d'un mois
• Remboursement des frais médicaux, pharmaceutiques et de transport, restés à charge après intervention des organismes sociaux	1 400 € 80 €	3 000 € 300 €
– dont frais de lunetterie	16 €/jour dans la limite de 310 €	2h/jour d'absence scolaire dans la limite de 7 500 € + orientation
– dont frais de rattrapage scolaire exposés après 15 jours consécutifs d'interruption de la scolarité		10 €/jour dans la limite de 365 jours
• Prise en charge du forfait de location de télévision à partir de 2 jours d'hospitalisation	Non couvert	30 €/jour dans la limite de 6 000 €
• Remboursement des pertes justifiées de revenus des personnes actives pour la période d'incapacité de travail résultant de l'accident	16 €/jour dans la limite de 3 100 €	
• Versement d'un capital proportionnel au taux d'atteinte permanente à l'intégrité physique et psychique subsistant après consolidation :		
– jusqu'à 9 %	6 100 € x taux	30 000 € x taux
– de 10 à 19 %	7 700 € x taux	60 000 € x taux
– de 20 à 34 %	13 000 € x taux	90 000 € x taux
– de 35 à 49 %	16 000 € x taux	120 000 € x taux
– de 50 à 100 % : - sans tierce personne	23 000 € x taux	150 000 € x taux
– avec tierce personne	46 000 € x taux	300 000 € x taux
• Versement d'un capital aux ayants droit en cas de décès :		
– capital de base	3 100 €	30 000 €
– augmenté de : - pour le conjoint survivant	3 900 €	30 000 €
– par enfant à charge	3 100 €	15 000 €
• Prise en charge des frais de recherche et de sauvetage des vies humaines	frais engagés dans la limite de 7 700 € par victime	frais engagés dans la limite de 7 700 € par victime

RENONCIATION À L'ASSURANCE INDEMNISATION DES DOMMAGES CORPORELS DE BASE

Le coût de l'assurance indemnisation des dommages corporels de base de la licence varie de 0,11 € à 1,52 € suivant les titres.

Conformément à la loi, cette garantie est facultative et le licencié peut refuser d'y souscrire.

En cas de renonciation à l'assurance, le licencié ne bénéficiera d'AUCUNE indemnité au titre des dommages corporels dont il pourrait être victime à l'occasion des activités mises en place par la FFCK, ses comités et ses clubs affiliés.

2 225 346 N

Bordereau à remettre au responsable du club

Je soussigné(e) (nom, prénom) Date de naissance

Adresse

atteste avoir pris connaissance des conditions et des garanties d'assurance ainsi que de la possibilité de souscrire une garantie complémentaire I. A. Sport+.

Je souhaite souscrire la garantie I. A. Sport+ qui se substituera, en cas d'accident corporel, à la garantie de base de la licence. J'intègre la cotisation complémentaire de **14,15 €** pour la saison 2026 au règlement de ma cotisation club. J'ai bien noté que la garantie I. A. Sport+ serait acquise à compter de la date de souscription jusqu'à la fin de période de validité de ma licence.

Je ne souhaite pas souscrire cette garantie.

Les données à caractère personnel recueillies par ce document sont obligatoires pour permettre à MAIF la prise en compte et le suivi de votre demande. Elles font l'objet de traitements ayant pour finalités la réalisation des opérations précontractuelles, la passation, la gestion et l'exécution de vos contrats. Au titre de l'intérêt légitime, vos données à caractère personnel, celles relatives aux opérations de préscription, à la gestion des sinistres et des contrats peuvent faire l'objet de traitements pour le suivi et l'amélioration de la relation commerciale, la réalisation de statistiques par MAIF et ses filiales, et également faire l'objet de traitements dans le cadre des dispositions législatives ou réglementaires, notamment en matière de lutte contre le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme et la fraude. La lutte contre la fraude à l'assurance peut conduire à une inscription sur une liste de personnes présentant un risque de fraude. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition et de suppression de vos données à caractère personnel, ainsi que de la possibilité de définir les directives particulières relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de ces données après décès. Vous pouvez exercer ces droits à tout moment auprès du responsable de la protection des données personnelles, MAIF, CS 90000, 79038 Niort cedex 9 ou vosdonnees@maif.fr. Les données sont conservées conformément à la durée nécessaire aux finalités mentionnées et pour les durées de prescriptions éventuellement applicables.

Toute réticence, fausse déclaration intentionnelle, omission ou déclaration inexacte des circonstances du risque connues de l'assuré, entraîne, selon le cas les sanctions prévues aux articles L 113-8 et L 113-9 du Code des assurances.

Fait à Le
Signature (pour les mineurs, signature des parents ou du représentant légal)

Ce relevé est destiné à être remis, sur leur demande, à vos créanciers ou débiteurs appelés à faire inscrire des opérations à votre compte (virement, paiement de quittance, etc.).

Son utilisation vous garantit le bon enregistrement des opérations en cause et vous évite ainsi des réclamations pour erreurs ou retards d'imputation.

16275	00600	08000262128	02	CE HAUTS DE FRANCE
c/étab	c/guichet	n/compte	c/rice	domiciliation

IBAN

FR76	1627	5006	0008	0002	6212	802
------	------	------	------	------	------	-----

BIC

C	E	P	A	F	R	P	P	6	2	7
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

Intitulé du compte ASSOCIATION DE LA DEULE

LILLE NATIONALE
60 RUE NATIONALE
59800 LILLE
Tél.: 03.28.38.44.34

108 QUAI GERY LEGRAND
59000 LILLE

Ce relevé est destiné à être remis, sur leur demande, à vos créanciers ou débiteurs appelés à faire inscrire des opérations à votre compte (virement, paiement de quittance, etc.).

Son utilisation vous garantit le bon enregistrement des opérations en cause et vous évite ainsi des réclamations pour erreurs ou retards d'imputation.

16275	00600	08000262128	02	CE HAUTS DE FRANCE
c/étab	c/guichet	n/compte	c/rice	domiciliation

IBAN

FR76	1627	5006	0008	0002	6212	802
------	------	------	------	------	------	-----

BIC

C	E	P	A	F	R	P	P	6	2	7
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

Intitulé du compte ASSOCIATION DE LA DEULE

LILLE NATIONALE
60 RUE NATIONALE
59800 LILLE
Tél.: 03.28.38.44.34

108 QUAI GERY LEGRAND
59000 LILLE